

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



La traite négrière à Cayenne, 1660-1690

William Jennings et Martijn van den Bel

Numéro 186, mai-août 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1072360ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1072360ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jennings, W. & van den Bel, M. (2020). La traite négrière à Cayenne, 1660-1690. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (186), 27-53. <https://doi.org/10.7202/1072360ar>

La traite négrière à Cayenne, 1660-1690

William JENNINGS¹ et Martijn VAN DEN BEL²

Pendant deux siècles l'essor économique des colonies françaises des Antilles dépend d'Africains réduits à l'esclavage. Les débuts de ce système de travail forcé sont pourtant mal connus et l'on sait très peu de choses sur la composition ethnique des premières communautés africaines des îles. On ne sait pas d'où viennent les premiers esclaves, 40 « naigres et indiens » qui travaillent à Saint-Christophe en 1626³. A la Martinique, un missionnaire constate en 1640 la présence de « barbares negres du cap de vert, & autres lieux, dont il y a bon nombre » mais ne donne pas plus de détails⁴. C'est seulement à partir des années 1650 que les archives nous donnent des renseignements sur quelques bateaux négriers et les captifs africains qu'ils transportent. Par exemple, pour la Guadeloupe, Lodewijck van Bolongien de Rotterdam vend des esclaves au gouverneur Houël comme prévu dans leur contrat en 1652⁵. Les origines de la génération fondatrice des sociétés créoles antillaises resteront probablement inconnues. La colonie française de Cayenne se distingue par contre par la richesse documentaire de ses débuts.

Saint-Christophe, la Guadeloupe et la Martinique commencent comme établissements privées alors que Cayenne dès son occupation par les Français en 1664 appartient au monde de Colbert, un monde tapissé d'arrêts, de mémoires et de recensements. De plus, Jean Goupy, économiste pour M. Noël sur l'habitation de Rémire, a laissé un manuscrit dans lequel il décrit les origines d'une centaine d'esclaves et les bateaux négriers qui les ont transportés⁶.

1. Université de Waikato, Nouvelle-Zélande

2. INRAP – Guyane

3. Jacques Petitjean Roget, « La société d'habitation à la Martinique : un demi-siècle de formation 1635-1685 », thèse d'état, 1978, Université de Paris VII, pp. 1494, 1496.

4. Jacques Bouton, *Relation de l'establissement des francois depuis l'an 1635 en l'Isle de Martinique, l'une des antilles de l'Amerique* (Paris, Cramoisy, 1640), p. 133.

5. Martijn van den Bel & Gérard Lafleur, Commerce néerlandais aux Antilles françaises lors de la création de la Compagnie des Indes occidentales, « *Tempora mutantur et Nos mutamur illis* », *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe* 181-182 (2019), p. 8.

6. BM Rouen Mss. 2436, c. 1691, Jean Goupy, « Voyages de Mr. Goupy faits aux Isles de l'Amerique et aux cotes d'Afrique en 1681 ».

On peut ainsi combler les lacunes des recensements, qui à Cayenne comme aux Antilles recensent les esclaves dans une optique économique – valides ou invalides, enfants ou adultes, Africains ou Amérindiens – sans noter leurs origines. Pour Cayenne il est donc possible de dresser le portrait initial de la traite négrière et de la composition ethnique de la génération fondatrice de la société créole guyanaise.

Nous donnerons d'abord un aperçu des trente premières années de la colonie esclavagiste et ensuite présenterons les vaisseaux négriers qui s'arrêtent à Cayenne pendant cette période⁷.

Afin de déterminer s'il y a des lacunes dans les données, nous terminerons par comparer les recensements et autres données démographiques aux voyages négriers connus.

CAYENNE 1660-1690

En 1660 à Cayenne, lorsqu'arrive l'*Engel*, le premier vaisseau négrier qui y vend des captifs africains, la Compagnie néerlandaise des Indes Occidentales gère sur l'île de Cayenne deux nouvelles colonies.

À l'emplacement de la ville actuelle de Cayenne travaillent une quarantaine d'engagés sous Jan Claes Langedijck et à Rémire, quelques kilomètres plus loin, se trouve une colonie de quinze ou vingt familles de juifs lusophones d'Amsterdam.

Ce sont ces derniers qui achètent des captifs à l'*Engel*⁸. Les colons hollandais achèteront des Africains à un autre vaisseau négrier peu après, peut-être au moment où Langedijck sera remplacé par Quirijn Spranger en juillet 1663⁹. Les Français sous Joseph-Antoine Lefèbvre de La Barre arrivent en mai 1664 et reprennent l'île de Cayenne pour Louis XIV. Ils permettent aux habitants de rester mais un bon nombre de Hollandais optent de vendre leurs esclaves et mobiliers puis partent pour le Suriname. Une soixantaine de juifs restent avec 80 esclaves¹⁰.

En septembre 1667 la colonie française est pillée pendant quinze jours par une flotte anglaise qui emporte les colons juifs et le mobilier des plantations sucrières. De nombreux colons français s'enfuient dans un bateau tellement chargé qu'il ne doit pas y avoir de place pour leurs esclaves. Les fuyards seront pris peu après au Suriname et envoyés aux Antilles¹¹ ; les esclaves et les autres colons français se cachent dans les bois. Les Anglais, aidés par Jan van der Goes, un Hollandais devenu chef

7. Nous ne prenons pas en compte le navire de forbans anglais provenant de Pernambuco et chargé de 14 esclaves pris par le sieur Du Plessis en 1652 dans le Mahury (Antoine Biet 1664, *Voyage de la France équinoxiale en l'isle de Cayenne entrepris par les François en l'année 1652* (Paris, Clouzier, 1664), pp. 84-87. Le navire était probablement destiné à vendre sa cargaison au Suriname ou à la Barbade.

8. FR-ANOM COL C¹⁴ 1, f. 188v, 1662, « Mémoire sur l'établissement d'une nouvelle Compagnie pour Cayenne, avec description du pays, et de l'état où s'y trouvent les Hollandois ».

9. Martijn van den Bel & Lodewijk Hulsman, *Les Hollandais à Cayenne : La présence néerlandaise en Guyane française (1655-1677)* (Matoury, Ibis Rouge, 2019), pp. 33-34.

10. Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, *Description de la France Equinoctiale, cy-devant appelée Guyanne* (Paris, Jean Ribou, 1666), p. 40.

11. Jean-Baptiste du Tertre, *Histoire générale des Ant-Isles* (Paris, Jolly, 1671), t. 4, p. 314.

d'un groupe d'Amérindiens appelés les Aricarets, les cherchent et partent avec des prisonniers français et un nombre inconnu d'esclaves¹².

Le missionnaire Jean Grillet, témoin de l'attaque anglaise, fait seulement mention de deux esclaves sur le navire anglais qui le transporte aussi vers la Barbade¹³. L'historien du Tertre n'en parle pas dans son livre de 1671. D'après le rapport anglais de la prise de Cayenne, les envahisseurs interrogent deux de leurs prisonniers sur place, un commis de la Compagnie française des Indes occidentales et un juif, et apprennent qu'il y a 295 esclaves dans la colonie. Les Anglais en emportent autant qu'ils en laissent, ce qu'on estime à 150 environ,¹⁴ qu'ils vendront notamment à la Barbade¹⁵.

Peu après l'attaque on annonce aux Antilles la paix entre la France et l'Angleterre. Les prisonniers français sont libérés et le Chevalier de Lézy, frère de La Barre, « retourna à Cayenne en Novembre, avec environ deux cens hommes, & plusieurs negres, & les habitans qui s'estoient retirez parmi les Indiens s'estant rejoints à luy, cette Colonie fut rétablie »¹⁶.

Grillet dit que le navire qui les ramène est la *Concorde*, qui arrive à Cayenne « avec 200 passagers tant des isles que ramassez de la déroutte »¹⁷. Ceux des îles seraient probablement des engagés envoyés pour travailler, non pas des propriétaires. Grillet ne parle pas non plus d'esclaves. Vers la fin de l'année l'adjoint du gouverneur retourne des Antilles à Cayenne en passant par les îles du Cap Vert pour acheter du bétail et Grillet est de retour dans la colonie en mai 1668. Son bateau, la *Bergère*, passe aussi par les îles du Cap Vert. Grillet ne parle pas d'esclaves, ni transportés des Antilles ni achetés aux îles du Cap Vert, sauf pour dire qu'il amène avec lui « un menuisier et un chasseur mulatre qui sest donné à moy et un petit Caraïbe de quinze ans¹⁸ ».

Il semble donc que très peu d'esclaves africains sont transférés des Antilles à Cayenne.

Au cours de la reconstruction de la colonie, un corsaire anglais emporte encore 39 esclaves en décembre 1667, peut-être avec l'aide de van der Goes¹⁹. La Barre demandera en juin 1668 la restitution de 39 esclaves enlevés de Cayenne depuis la paix (donc pas ceux enlevés en septembre) par le corsaire anglais mais on l'ignore²⁰.

12. Il s'agit de Jan van der Goes, mentionné par d'autres sources (van den Bel & Hulsman, *Les Hollandais à Cayenne*, p. 78).

13. Jean Grillet, FR-BNF Moreau 842, Lettre du père Jean Grillet de son voyage vers la Guyane pour sa mission, son enlèvement par les Anglais, son séjour aux Antilles et finalement de son retour en Guyane, f. 66r.

14. Vincent T. Harlow, *Colonising expeditions to the West Indies, 1623-1677* (London, Hakluyt, 1925), p. 242.

15. W. Noel Sainsbury (dir.), *Calendar of State Papers Colonial, America and West Indies*, t. 5, 1661-1668 (30 mai 1668) (London, Her Majesty's Stationery Office, 1880). British History Online (<http://www.british-history.ac.uk/cal-state-papers/colonial/america-west-indies/vol5/>), pp. 564-576.

16. Du Tertre, *Histoire générale*, t. 4, p. 315.

17. Grillet, Lettre, f. 71r.

18. Grillet, Lettre, f. 71r.

19. Jacques François Artur, *Histoire des colonies françaises de la Guianne* (dir. Marie Polderman) (Cayenne, Ibis Rouge, 2002), p. 225.

20. Du Tertre, *Histoire générale*, t. 4, p. 352 ; W. Noel Sainsbury (dir.), *Calendar of State Papers Colonial, America and West Indies*, t. 5, 1661-1668 (28 juin 1668), pp. 564-576.

Après quelques années de croissance soutenue par l'arrivée de plusieurs bateaux négriers, Cayenne est occupée en 1676 pendant quelques mois par les Hollandais sous Spranger de nouveau, jusqu'à sa libération par la flotte française d'Estrées en décembre de cette année-là. Elle demeurera française sauf pendant les guerres napoléoniennes mais sa réputation pour instabilité acquise pendant ses premières années et les incursions de pirates la laissera pauvre et isolée.

En 1690 Cayenne a 18 sucreries environ, très peu par rapport aux colonies des Antilles, soutenues par assez peu d'habitations de vivres et de rocou (voir Figure 1).

Une deuxième histoire s'impose à ce résumé : celle de la sucrerie de Rémire, où en 1690 Jean Goupy fait un inventaire très détaillé qui comprend l'origine des esclaves de l'habitation. Il note le vaisseau ou capitaine qui a apporté chaque esclave et le maître de l'habitation qui l'a acheté. Charles de La Touche, premier maître de l'habitation, commence en 1668 avec un associé appelé Baulac ou Beulac lorsque l'habitation, qui appartenait à un juif nommé Abraham Drago, n'a que dix esclaves. Baulac meurt ou s'en va assez tôt et La Touche agrandit l'habitation en achetant des captifs de plusieurs vaisseaux négriers. Il achète également en octobre 1675 des esclaves de l'habitation de La Barre et de Lézy, qui en avaient acheté à Spranger en 1664.

Après la mort de La Touche en décembre 1677²¹, Jacques Gaudais sera maître jusqu'en octobre 1684, lorsqu'André Boudet reprend le relais. Goupy visite l'habitation en 1675 et y travaillera en tant qu'économiste de 1688 à 1690²². Il dessine deux cartes en vol d'oiseau de l'habitation qui montrent une sucrerie de taille moyenne (voir Figures 2 et 3) et fait le portrait d'un homme africain, très probablement un esclave de l'habitation de Rémire transporté par l'un des bateaux négriers de la liste ci-dessous (voir Figure 4).

VAISSEAUX NEGRIERS A CAYENNE

Nous proposons de commencer par le Tableau 1 qui dresse la liste de bateaux négriers qui passent par Cayenne entre 1660 et 1690, puis pour chaque vaisseau nous fournirons de plus amples détails.

Globalement on constate que les navires hollandais dominent la traite pendant la première décennie avant de céder la place aux Français, notamment de La Rochelle. L'absence de traces du néerlandais dans le créole guyanais suggère que les Africains n'apprennent pas la langue des facteurs ni des matelots des compagnies qui les transportent²³. Les Africains viennent surtout de l'aire culturelle et linguistique Aja-Ewé-Fon près d'Ouidah où se parlent les langues gbe. Ils ont très peu de contact

21. FR-ANOM COL Guyane, Etat Civil, 1677.

22. Pour plus de détails sur l'habitation de Rémire, voir Anne-Marie Bruleaux, Un Parisien en Guyane au XVII^e siècle : enquête sur le journal de Jean Goupy, in *Guyane, histoire & mémoire : La Guyane au temps de l'esclavage, discours, pratiques et représentations*, dir. Jean-Pierre Bacot & Jacqueline Zonzon (Matoury, Ibis Rouge, 2011), pp. 31-52.

23. Cette absence montre aussi que les colons hollandais ont passé très peu de temps à Cayenne comme propriétaires d'esclaves.

avec les Européens avant d'aller à bord du vaisseau. Les agents des compagnies négrières sont à l'époque peu nombreux et s'occupent très brièvement des prisonniers qu'ils achètent aux marchands africains²⁴.

Les 22 voyages négriers dans le Tableau 1 donnent un aperçu assez précis des origines. La richesse des données pour Cayenne fait contraste avec les Antilles, où l'on sait peu de choses sur les origines des premiers Africains transportés. Pour la Guadeloupe, par exemple, colonisée en 1635, le premier voyage négrier dans la base de données *Slave Voyages* date de 1659 alors que la population noire s'élève déjà à plusieurs milliers de personnes. En 1720 la Guadeloupe a 17,184 esclaves ; seuls 22 voyages négriers sont connus avant cette date-là.

On en sait à peine plus sur la Martinique, colonisée également en 1635 et qui en 1671 atteint une population noire de plus de 6,000 personnes ; le premier voyage négrier connu date de 1653 et on ne connaît qu'une vingtaine de voyages, presque tous hollandais, avant 1671²⁵.

Avant la création de la Compagnie française des Indes Occidentales en 1664 et celle du Sénégal en 1673 le commerce colonial français dépend surtout de vaisseaux hollandais, de la piraterie et de voyages privés non-documentés. Les registres de matricule de certains ports français ne commencent qu'au XVIII^e siècle, ce qui contribue aux lacunes documentaires des premières années de colonisation²⁶. Les données manquent dans d'autres colonies aussi ; au Suriname, fondé en 1651, on ne connaît aucun bateau négrier avant 1667 et très peu avant 1675²⁷.

24. Willem Bosman, *Voyage de Guinée contenant une description nouvelle et très-exacte de cette côte où l'on trouve et où l'on trafique l'or, les dents d'elephant et les esclaves* (Utrecht, Schouten, 1705), pp. 385-86.

25. James Pritchard regroupe les premiers recensements des Antilles dans *In Search of Empire: The French in the Americas, 1670-1730* (Cambridge, Cambridge University Press, 2007), p. 54. Voir aussi Jacques Petitjean Roget et Eugène Bruneau-Latouche, *Personnes et familles à la Martinique au XVII^e siècle d'après recensements et terrier nominatifs* (Fort de France, Société d'histoire de la Martinique, 1983), t. 1, p. 35.

26. Nous remercions Jeremy Young et Gérard Lafleur pour leur aide avec cette question de lacunes documentaires.

27. Jacques Arends, *Language and Slavery: A social and linguistic history of the Suriname Creoles* (Amsterdam, Benjamins, 2017), pp. 75-76.

TABLEAU 1. Vaisseaux négriers à Cayenne 1660-1690

No	Navire/capitaine	Ville/Pays	Région	Arrivée	Vendus	SV ²⁸
1	<i>S. Pieter</i> , van Diemen	Pays-Bas	Bantou	1660	0	44227
2	<i>Engel</i> , Languillet	Amsterdam	Gbe	1660 fin	120	44221
3	Hyan Clas	Pays-Bas	Gbe	1662 ?	?	–
4	<i>Gideon</i> , Gilde	Amsterdam	Gbe	1663 juin	0	44238
5	<i>Ridder S. Joris</i>	Amsterdam	Bantou	9 avril 1664	20	11389
6	<i>Aletta</i> , van Arel	Amsterdam	Gbe	mi-1667	27	11394
7	<i>S. Franciscus</i> , van den Anker	Pays-Bas	Bantou (Mpinda)	1669 mars ?	0	11584
8	<i>Juffrouw Aletta</i> , van Arel	Amsterdam	Gbe	1669 mai ?	225	44123
9	<i>Eendracht</i>	Pays-Bas	Gbe	1670	?	44279
10	<i>Dorothee</i> , Thomas	La Rochelle	Iles du Cap Vert	1671 sept ?	8	–
11	Inconnu	?	Calabar	1672 début ?	?	21591 ?
12	<i>Chasseur</i>	Honfleur	Sénégal	1672 sept ?	?	–
13	Prise	Pays-Bas ?	Cap Vert	1677 mars	50	–
14	<i>Embuscade</i> , Duhulquo	La Rochelle	Gbe	1677 nov ?	?	33789
15	<i>Soleil d'Afrique</i> , Ramé	La Rochelle	Akan, Gbe	1679 avril	134	21593
16	<i>Perle</i> , Bienvenu	La Rochelle	Gbe	1682 juin ?	?	21873
17	<i>Sainte-Trinité</i> , Tourtel	Le Havre	Sénégal	1682 ?	?	33917
18	<i>Saint-Nicolas</i> , van Hoorn	Londres	Gbe ?	1682 oct	200	–
19	<i>Soleil d'Afrique</i> , Rattaud	La Rochelle	Gbe	1684 mars ?	?	33644
20	<i>Agaath v. Vlissingen</i> , van Pantegem	Vlissingen	Bantou	1687 juillet	200	11859
21	<i>Glorieux</i> , Maret	Honfleur	Gbe ?	8 nov 1688	?	33767
22	Monségur	?	?	8 janv. 1690	0	–

28. SV : le numéro du voyage dans la base de données www.slavevoyages.org.

1. Le *S. Pieter* part d'Europe en 1659 et arrive donc à Cayenne avant l'*Engel* fin 1660 (voir ci-dessous). Il transporte des captifs destinés à une colonie espagnole des Caraïbes (SV 44227) et doit s'arrêter à Cayenne pour s'approvisionner en eau et en vivres. Cayenne sert de port de relâche pour de nombreux bateaux négriers en route pour les Caraïbes au cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Ils s'y arrêtent brièvement avant de continuer leur périple jusqu'à leur destination prévue. On peut citer par exemple la *Gracieuse* de Nantes qui en 1713 achète 287 Africains à Ouidah pour la Martinique mais s'arrête à Cayenne suite à une épidémie à bord. Le capitaine ne vend que trois Africains avant de partir²⁹. Le *Dromadaire* a vendu deux captifs malades à Cayenne en route pour Saint-Domingue ; en 1726 le *Phénix* en a vendu 14, tous très malades, également en route pour Saint-Domingue³⁰. D'autres exemples paraîtront dans la présente étude. Le *S. Pieter* n'a probablement pas vendu de captifs à Cayenne puisqu'en 1659 Langedijk pensait encore à travailler avec des engagés³¹ et que les juifs portugais devaient attendre l'*Engel*. De plus, les captifs étaient congolais et l'on sait que les bantouphones de cette partie d'Afrique étaient très peu nombreux à Cayenne avant 1687 (voir l'*Agaath van Vlissingen* ci-dessous).

2. Paul Languillet, capitaine normand du vaisseau hollandais l'*Engel*, dit avoir vendu 120 Africains de « Guinée » aux juifs de Rémire après son arrivée dans la colonie fin 1660³².

Selon un contrat de mai 1660 les propriétaires juifs de la colonie de Rémire auraient 12 esclaves chacun³³. On ne pense donc pas les faire travailler tous ensemble sur une sucrerie importante. Ces 120 captifs sont à l'origine de la société créole de Cayenne puisque la colonie embryonnaire n'a pas de communauté africaine avant cette date³⁴. D'après une source hollandaise le vaisseau s'appelait l'*Engel de Guarda*, 400 tonneaux, et a vendu 174 captifs en tout, d'abord à Cayenne puis à Cartagena (SV 44221). Le lieu de traite n'est pas précisé mais on peut conclure que c'est Alada, port préféré des vaisseaux hollandais en Guinée (c'est-à-dire ni le Cap Vert ni l'Angola) pendant les dix années précédentes (voir Figure 5)³⁵. Selon *Slave Voyages* trois des six voyages négriers hollandais connus de 1650 à 1659 achètent leurs captifs à Alada ; aucun ne va en Angola. Le vaisseau de 400 tonneaux *Gele Engel*, appelé aussi *Engel Gabriel*, est allé d'Amsterdam à Alada en 1653 (SV11365) puis a été

29. Jean Mettas, *Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle*, 2 vols (Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1978, 1984), I, p. 18.

30. Mettas, II, pp. 591-92 ; I, p. 134.

31. Van den Bel & Hulsman, *Les Hollandais à Cayenne*, p. 137.

32. FR-ANOM COL C¹⁴ 1, f. 188v, 1662, « Mémoire sur l'établissement d'une nouvelle Compagnie pour Cayenne, avec description du pays, et de l'état où s'y trouvent les Hollandois ».

33. Martijn van den Bel & Lodewijk Hulsman, *Les Hollandais à Cayenne*, p. 44.

34. Nous ne considérons pas les neuf esclaves africains enlevés du Brésil qui travaillent à Cayenne de 1652 à 1653 avant d'être vendus à la Barbade (Antoine Biet, *Voyage de la France équinoxiale en l'isle de Cayenne entrepris par les François en l'année 1652* (Paris, Clouzier, 1664)), ni les trois noirs qui travaillent pour un Anglais sur l'Ouanary en 1623 (Gérard Collob et Martijn van den Bel (dir.), *Entre deux mondes, Amérindiens et Européens sur les côtes de Guyane avant la colonie (1560-1627)* (Paris, CTHS, 2014), p. 265).

35. Robin Law, Dahomey and the Slave Trade : Reflections on the Historiography of the Rise of Dahomey, *Journal of African History*, 27.2 (1986), pp. 237-267, p. 240.

pris par les Espagnols. Suite à un voyage illégal en 1657 (SV 44185), il est très probablement devenu l'*Engel de Guarda* puisqu'il faisait 400 tonneaux et aucun autre vaisseau de l'époque ne s'appelait *Engel*.

3. Selon Goupy cinq des esclaves présents sur l'habitation de Rémire en 1690 arrivent avant l'attaque anglaise de 1667 à bord du vaisseau de « Hyan Clas, capitaine flaman ». Ils viennent d'Alada, Ouidah, Fon ou Grand Popo, (régions du Bénin ou du Togo actuels). Le gouverneur de l'île, « Spran », les achète pour son habitation à Mathoury³⁶. Vu que l'une des cinq esclaves a en 1690 un fils de 27 ans né à Cayenne, le bateau n'arrive pas pendant le deuxième mandat de Spranger en 1676 mais plutôt vers 1662, et même sous Langedijck puisque Spranger reprend l'habitation et les esclaves dès son arrivée en juillet 1663³⁷. Après la prise française, La Barre et son frère achètent l'habitation de Spranger, y compris les 26 adultes et six enfants qui y travaillent³⁸. Le nom Jan Claes n'est pas rare et l'identité du capitaine flamand très difficile à tracer. On constate par exemple la présence à Cayenne d'un Jan Claas qui après 28 ans de résidence sera naturalisé en janvier 1696³⁹. Il serait probablement arrivé au moment de la reconstruction de Cayenne, peut-être de la Guadeloupe où vit depuis 1654 la famille hollandaise Clas ou Classen⁴⁰. Goupy aurait pu également mal comprendre un renseignement ; Jan Claes ne serait pas capitaine flamand mais Jan Claes Langedijck, le gouverneur qui a acheté les captifs.

4. Un agent hollandais voit arriver le 8 juillet 1664 à Curaçao via Cayenne le *Gideon*, qui transporte plus de 300 captifs. La mission de son capitaine étant de livrer les Africains à Curaçao où l'on en réclame, il ne vend personne à Cayenne⁴¹.

5. Le *Ridder S. Joris* arrive un mois seulement avant la flotte française de La Barre. On n'en parle pas dans les documents de mai 1664 concernant la prise de possession française et la vente d'esclaves mais il semble que le négrier soit à Cayenne lorsque les Français arrivent puisque son capitaine parle à La Barre⁴². Avant de partir pour la Guadeloupe et le Cuba il vend 20 de ses 320 captifs de Luanda, probablement les plus

36. Goupy, p. 87.

37. Lodewijk Hulsman, Martijn van den Bel & Nathalie Cazelles (2015). « 'Cayenne hollandaise' : Jan Claes Langedijck et Quirijn Spranger (1654-1664) », *Karapa: Revue d'anthropologie des sociétés amérindiennes anciennes, d'histoire et d'archéologie coloniale du bassin amazonien et du plateau des Guyanes*, 4, pp. 27-38, p. 35.

38. FR-ANOM COL C¹⁴ 1, f. 81-82 Vente de l'habitation de Spranger à La Barre, 26-27 mai 1664.

39. FR-ANOM COL C¹⁴ 3, f. 93r, Férolles au ministre, 29 janvier 1696. Le gouverneur de La Barre en parle aussi en 1686 (FR-ANOM COL C¹⁴ 2, f. 35r et 36r; Extrait de lettre de La Barre au ministre, 11 mai 1686).

40. Du Tertre, *Histoire générale*, t. 1 p. 462 ; Gérard Lafleur, « Familles hollandaises en Guadeloupe aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, 163 (2012), pp. 59-75, p. 73.

41. Charles Gehring & J. A. Schiltkamp (dir.), *Curacao Papers, 1640-1665: New Netherlands Documents*, XIV (2011), p. 196.

42. Van den Bel & Hulsman, *Les Hollandais à Cayenne*, p. 144.

faibles⁴³. Pendant plus de 20 ans ces quelques Angolais seraient les seuls bantouphones de la colonie. En 1687, l'*Agaath van Vlissingen* vend des Angolais à Cayenne, ce qui pose un problème pour les missionnaires :

Nous avons parmi les nègres de Cayenne six ou sept nègres d'Angole ; qui pourrait commencer leur instruction, comme nous la faisons faire ordinairement des nouveaux venus, par des nègres de la même langue ? Mais ces six ou sept Angolais sont vieux, ils ont oublié ou peu s'en faut la langue de leur pays⁴⁴.

Ce constat démontre sans doute qu'à part le *Ridder S. Joris*, les bateaux négriers venant de régions bantouphones avant 1687 n'ont pas vendu de captifs à Cayenne⁴⁵.

6. Le capitaine van Arel de l'*Aletta* en route pour Curaçao en mi-1667 vend 27 captifs à la colonie française de Cayenne, probablement des gens très malades. Sur l'habitation de Rémire en 1690, Goupy dit qu'Apaéa, l'un des esclaves, « est arrivé sur l'isle du premier voyage de Vernal »⁴⁶, phrase qui nous indique que van Arel est passé plus d'une fois.

7. Le *S. Franciscus* s'arrête à Cayenne en route pour le Suriname et la Grenade. Il transporte des captifs achetés à Mpinda qu'il vend ailleurs qu'à Cayenne vu le peu de bantouphones dans la colonie.

8. Jan van Arel revient en 1669 après avoir acheté environ 500 Africains à Alada. Il en vend 225 à Cayenne et 247 à la Martinique. Goupy en recense quelques-uns en 1690 qui sont tous des royaumes d'Alada ou de Fon.⁴⁷

9. L'*Eendracht* en 1670 vend des Africains en contrebande dans une colonie espagnole après avoir relâché à Cayenne. C'est un grand bateau ; en 1676 un voyage de l'*Eendracht* va transporter 494 captifs à Curaçao⁴⁸. Un esclave de Rémire originaire d'Ouidah appelé Aphô arrive dans un navire hollandais que Goupy ne nomme pas. De Lézy achète Aphô puis le vend à La Touche⁴⁹. Selon Goupy le navire d'Aphô arrive après l'attaque anglaise de 1667. Il passe probablement avant 1672, quand commence la guerre franco-hollandaise ; dans ce cas l'*Eendracht* serait donc le vaisseau hollandais qui a amené Aphô.

43. SV 11389 ; un deuxième témoin dit qu'il s'agit de 18 captifs (Van den Bel & Hulsman, *Les Hollandais à Cayenne*, p. 144).

44. Gérard Collomb, *Les Indiens de la Sinnamary : Journal du père Jean de la Mousse en Guyane (1684-1691)*. (Paris, Chandeigne, 2006), p. 145. Voir aussi cette même citation dans Evelyne Wiesinger, « Acteurs et échanges linguistiques dans les premiers temps en Guyane française coloniale », *Creolica* (2013), p. 8.

45. La base de données Slave Voyages lie deux autres voyages à Cayenne de 1664 : le *Gekroonde Bril* (SV 11590) et le *Groene Viskorf* (SV 44254). Ces deux vaisseaux, dont les propriétaires étaient associés à la colonie juive de Cayenne, ont été pris par une flotte anglaise en Afrique occidentale. Voir Gehring & Schiltkamp (dir.), *Curacao Papers*, pp. 197, 200.

46. Goupy, p. 84.

47. Goupy, pp. 83-87.

48. SV 10117.

49. Goupy, p. 86.

10. La *Dorothée*, capitaine Jean Thomas, fait un aller-retour La Rochelle-Cayenne en douze mois à partir d'avril 1670. Il s'arrête à Santiago (îles du Cap Vert, une colonie portugaise) et achète à un habitant français là huit Africains⁵⁰. Sur l'habitation de Rémire en 1690 travaillent Grand Manuel, Capitaine et Dioque, tous les trois achetés à Santiago par M. de Baulac, l'un des premiers propriétaires de l'habitation, qui les a amenés avec lui « dans le navire du capitaine Thomas »⁵¹. Nous savons que Baulac est à Paris en août 1669 et veut partir à Cayenne ; il semble qu'il y aille dans la *Dorothée*⁵². Après avoir passé du temps dans une colonie portugaise, les Africains que Baulac achète sont probablement déjà baptisés et parlent portugais (ou un créole à base lexicale portugaise).

11. Cinq esclaves de Rémire viennent de « Calbary » (Calabar, aujourd'hui au Nigeria) et sont vendus ensemble à La Touche. Ils sont âgés de 35 à 46 ans en 1690, et trois des femmes ont un enfant de 15 ans né sur l'habitation⁵³. Très peu de négriers français ont acheté des Africains de Calbary. Si ce n'est pas un navire hollandais qui transporte le groupe avant le début de la guerre en 1672, il faut penser au navire français dont on ne connaît pas le nom qui quitte Vieux Calabar pour la Martinique fin 1671 avec 306 ou 386 captifs à bord et qui passe peut-être par Cayenne⁵⁴.

12. Un arrêt du Conseil d'État du roi du 26 octobre 1672 concernant la Compagnie française des Indes Occidentales a parlé des « Negres du Vaisseau le Saint François, & ceux que le Navire le Chasseur doit y porter du Senegal, qui peuvent valoir environ Soixante mille livres »⁵⁵. Le *Saint François*, capitaine Mallet, a vendu 210 captifs à la Guadeloupe en 1672⁵⁶. Nous savons que le *Chasseur* était prêt à quitter Honfleur pour le Sénégal et Cayenne en mars 1672 mais n'avons pas trouvé d'autres renseignements sur son voyage⁵⁷. À cette époque à Cayenne un homme africain en bonne santé valait environ 300 livres, ce qui veut dire que le *Chasseur* n'a pas dû transporter beaucoup d'Africains à Cayenne, 150 tout au plus⁵⁸.

13. Le 6 mars 1677, de Lézy, gouverneur de Cayenne, annonce la prise d'un brigantin négrier hollandais prévu peut-être pour le Suriname qui

50. AD Charente-Maritime, B5670, f. 167, 11 avril 1671, « Rapport de traversée par Jean Thomas, capitaine du navire Dorothée, appartenant à la Compagnie d'Occident, pour un voyage à Cayenne. »

51. Goupy, pp. 85-88.

52. Bruleaux, *Un Parisien en Guyane*, pp. 37-38.

53. Goupy, pp. 85-89.

54. Clarence Munford, *Black Ordeal of Slavery and Slave Trading in the French West Indies, 1625-1715* (Lewiston NY, Edwin Mellen Press, 1991), p. 117.

55. FR-ANOM COL F³ 213, Code de Cayenne, f. 122.

56. SV 21562. Ce Mallet est peut-être le capitaine Maret qui commande le *Saint-François* en 1686 et le *Glorieux* qui vend des Africains à Cayenne en 1688.

57. FR-ANOM COL B⁴, f^o 31, 20 mars 1672, « Ordre du roi aux officiers de l'amirauté de Honfleur pour leur dire de donner les congés nécessaires au vaisseau le Chasseur chargé d'armes à destination du Sénégal et de Cayenne ». Le *Chasseur* est repassé par Cayenne en 1675 sans esclaves (Goupy, p. 4).

58. Artur, p. 270.

transporte 50 captifs africains du Cap Vert, donc probablement des Wolof, des Bambara ou d'autres Sénégalais⁵⁹.

14. En 1690, Goupy compte sur l'habitation de Rémire 11 esclaves de Grand Popo et de régions avoisinantes vendus par l'*Embusscade* après l'occupation hollandaise (qui termine en décembre 1676). L'acheteur est La Touche, qui meurt en décembre 1677⁶⁰. Ce voyage est confirmé par les archives de l'amirauté de La Rochelle, qui disent que l'*Embusscade*, sous son capitaine basque Jean Duhulquo, s'apprête à quitter La Rochelle pour l'Afrique le 8 avril 1677⁶¹.

15. Le *Soleil d'Afrique*, lors d'un voyage très bien documenté, vend 134 Africains à Cayenne pendant une brève escale en avril 1679 avant de se diriger vers la Martinique et la Guadeloupe. Au lieu de s'arrêter à un seul comptoir en Afrique, il achète des captifs de régions différentes tout le long de la Côte d'Or et de la Côte d'Esclaves, pratique assez fréquente pendant la traite.

À Cayenne ses officiers s'inquiètent du nombre de captifs malades à bord et débarquent les plus faibles pour les vendre. L'habitant Gaudais n'en veut pas pour Rémire. Il se rend à bord du vaisseau et demande douze hommes forts mais apprend qu'ils coûtent trop cher⁶². Ce ne sera pas la première fois que les habitants ne pourront pas acheter autant de captifs qu'ils le souhaitent quand un bateau arrive enfin à Cayenne. Deux ou trois ans plus tard deux officiers de la garnison qui quittent la colonie vendent à Gaudais Couacou et Fanchon, garçons qu'ils ont achetés au *Soleil d'Afrique*, sans doute pour travailler comme valets. Gaudais doit penser qu'ils sont alors assez forts pour travailler sur l'habitation. On sait que l'un des officiers, le capitaine Descloches, est parti avant juin 1682⁶³, donc le garçon qu'il vend n'arrive pas par le deuxième voyage du *Soleil d'Afrique* en 1684 (voir ci-dessous).

16. La nouvelle Compagnie du Sénégal, créée en juillet 1681⁶⁴, envoie en octobre de cette année-là comme démonstration de force commerciale trois vaisseaux négriers à la Côte d'Esclaves : l'*Emérillon* et le *Joly*, destinés à la Martinique, et la *Perle*, qui va à Cayenne et qui doit probablement vendre tous ses captifs là⁶⁵. La *Perle* arrive à Cayenne en 1682 selon Goupy et vend au moins sept captifs à l'habitation de Rémire⁶⁶.

59. FR-ANOM COL C¹⁴1, 6 mars 1677, de Lézy au ministre, f. 121.

60. Goupy, p. 83.

61. AD Charente-Maritime, B5676, f. 131.

62. Gabriel Debien, Marcel Delafosse & Guy Thilmans, « Journal d'un voyage de traite en Guinée, à Cayenne et aux Antilles fait par Jean Barbot en 1678-1679 » *Bulletin de l'IFAN*, 40.2 (1978), pp. 235-395.

63. FR-ANOM COL C¹⁴ 1, 25 juin 1682, Lestang au ministre, f. 141.

64. Du Fresne de Francheville, Joseph, *Histoire de la Compagnie des Indes avec les titres de ses concessions et privilèges : dressée sur les pieces authentiques* (Paris, de Bure, 1746), p. 109.

65. Paul Hair (dir.), *Barbot on Guinea: the writings of Jean Barbot on West Africa 1678-1712* (London: Hakluyt Society, 1992), t. 1, pp. ciii-cv.

66. Goupy, p. 83.

17. Neuf esclaves de l'inventaire de Rémire de 1690 sont transportés par la *Sainte-Trinité* du Havre. Ils viennent de la « rivière du Sénégal »⁶⁷. La date d'arrivée du navire n'est pas connue mais parmi les neuf esclaves figure Izabelle Dibia, dont le fils de trois ans est né sur l'habitation. Une autre esclave du groupe est l'ancienne maîtresse de Gaudais, qui a quitté l'habitation en 1684. L'inventaire dit que quatre des neuf esclaves ont 28 ans. On peut imaginer qu'ils sont arrivés en 1682 et qu'on leur a donné 20 ans. La *Sainte-Trinité* retournera à Cayenne en 1688, cette fois sans passer par l'Afrique⁶⁸.

18. En octobre 1682 arrive le pirate Nicolaas van Hoorn dans le *Saint-Nicolas*, qui a déjà promis au gouverneur de Cayenne d'aider la colonie⁶⁹. En Afrique occidentale van Hoorn aurait pris 700 Africains environ, dont une centaine du Ghana actuel et les autres de la côte de « Chapa », probablement à l'est d'Ouidah. À Cayenne il achète une habitation, où il installe son beau-frère, Balthazar Le Roux, futur doyen du conseil de Cayenne, avec 80 esclaves, et en vend 120 aux habitants de Cayenne⁷⁰. Peut-être que les habitants ne peuvent en acheter plus après le passage quelques mois auparavant de la *Perle* (et éventuellement de la *Sainte-Trinité*).

19. *Le Soleil d'Afrique* refait escale à Cayenne vers le mois d'avril 1684. Le planteur Balthazar Le Roux achète à bord du vaisseau pour Gaudais un homme de Grand Popo et une femme d'Ouidah, tous deux d'environ 20 ans⁷¹.

20. *L'Agaath van Vlissingen*, commandé par Pieter van Pantegem, achète 300 Africains bantouphones d'Angola sans la permission de la seconde Compagnie néerlandaise des Indes Occidentales. Il arrive en juillet 1687 à Cayenne, où le commerce avec les vaisseaux étrangers est interdit. Les habitants les plus importants de la colonie—Fontaine, Le Roux, Boudet et plus de dix autres—signent une pétition destinée au gouverneur.

Il y a déjà plus de quatre années écoulées depuis le traité de Mess^{rs} de la Compagnie de Guinée fait avec sa Majesté jusqu'au présent sans que lad^e Compagnie se soit mis jusqu'ici en peine et en devoir, comme elle s'y estoit obligée par led traité de faire venir des Nègres nécessaires au soutien et à l'établissement des habitations à sucre de cette dite isle⁷².

67. Goupy, p. 85.

68. FR-ANOM COL C¹⁴ 2, f. 74, 12 février 1690, La Barre au ministre.

69. FR-ANOM COL C¹⁴ 1, f. 96, février 1681, La Barre au ministre ; van den Bel et Hulsman, *Les Hollandais à Cayenne*, pp. 89-90.

70. Jacques Gasser, Les mystérieuses disparitions de Grammont in *L'aventure de la flibuste* (dir. Michel Le Bris) (Paris, Hoëbeke, 2002), pp. 211-259 ; Alexandre Exquemelin, *Histoire des aventuriers flibustiers* (dir. Réal Ouellet et Patrick Villiers) (Saint-Nicolas, Presses de Université Laval, 2005), p. 449. Dans son histoire de Cayenne, Artur dit que Le Roux arrive en juin 1680 (Jacques François Artur, *Histoire des colonies françaises de la Guianne* (dir. Marie Polderman) (Cayenne, Ibis Rouge, 2002), pp. 266-267).

71. Goupy, pp. 120-21.

72. FR-ANOM COL F³ 213, f. 181, juillet 1687, Code de Cayenne : Pétition au gouverneur de Cayenne.

Le gouverneur refuse—il ne peut faire autrement—mais 200 captifs sont quand même vendus à Cayenne⁷³ avant le départ du navire pour l'île de Saint-Eustache⁷⁴. André Boudet en achète au moins 15 pour l'habitation de Rémire, ce qui montre la pénurie de main-d'œuvre sur l'habitation et sans doute dans la colonie. Trois d'entre eux retrouvent la liberté, et cinq meurent entre mi-1688 et mi-1690⁷⁵. On ne sait pas si d'autres meurent avant mi-1688 pendant leur première année d'esclavage à Cayenne. Ceux qui font partie de la liste de Goupy ont des noms portugais après avoir été baptisés en Angola. Leur baptême serait probablement superficiel et n'implique pas d'influence portugaise. Autrement les langues créoles de colonies qui ont reçu bien plus d'esclaves d'Angola et du Congo auraient un aspect portugais assez évident. C'est pourtant le créole guyanais qui manifeste une influence portugaise, très probablement à cause des premières années sous les planteurs lusophones.

21. Goupy note tous les bateaux qui arrivent à Cayenne pendant son séjour de deux ans. Un seul arrive d'Afrique.

Le *Glorieux* de Honfleur comandé par le Sieur de Maret de Bourdeaux est arivé Le 8 novembre 1688 avec 208 Esclaves de la Coste de Guinée et party le 2 May pour aller aux Isles et a Surinasm apres avoir vendu a Cayenne une partie de ses effets⁷⁶.

Le *Glorieux* passe donc six mois à Cayenne, un temps extraordinaire vu qu'il ne réussit pas à vendre tous ses captifs. Est-ce que Maret les loue au gouverneur pour payer leur nourriture ? Il connaît bien la colonie après l'avoir visitée auparavant⁷⁷. Le navire part avec une flotte française commandé par Jean du Casse pour attaquer le Suriname. L'attaque échoue misérablement et le *Glorieux*, qui devait attendre au large dans l'espoir de recevoir des esclaves pris aux Hollandais du Suriname, ne retourne plus à Cayenne.

22. Le 8 janvier 1690 arrive le capitaine Monséгур de la Compagnie d'Afrique avec deux prises (l'une hollandaise et l'autre anglaise) et 350 captifs en tout. Il part pour la Martinique trois jours plus tard sans en vendre aucun⁷⁸. Monséгур apprend au gouverneur que la *Sainte-Trinité*, partie de Cayenne le 28 novembre 1688 presque entièrement chargée de sucre, a été prise par les Hollandais⁷⁹.

73. Collomb, p. 145.

74. SV 11859.

75. Goupy, pp. 121, 91-92.

76. Goupy, p. 75.

77. FR-ANOM COL C¹⁴ 2, f. 35r, 31 janvier 1685, Sainte-Marthe au ministre. Eric Saugera parle de l'armement du *Glorieux* à Bordeaux dans Bordeaux, port négrier, XVIIe-XIXe siècles (Paris, Karthala, 1995), p. 46. Il appelle le capitaine Macet, mais d'autres documents, telle une adjudation faite à Vannes le 28 janvier 1686 par Isaac Maret, natif de Bordeaux, capitaine du *Saint-François* de Bordeaux suggèrent que c'est bien Maret (Rozenweig & Estienne (dir.), *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 : Morbihan. Archives civiles. Série E, supplément* (Vannes, Galles, 1888) t. 5, p. 473).

78. Goupy, p. 79. Pour plus de renseignements sur Montséгур, v. Jean-Paul Duviols (dir.) (2002), *Mémoires du Mexique : le manuscrit de Jean de Monséгур* (Paris, Chandeigne).

79. FR-ANOM COL C¹⁴ 2, f. 74, 12 février 1690, La Barre au ministre.

POPULATION DES ESCLAVES

Il existe pour la période 1660-1690 plusieurs recensements ainsi que des observations d'administrateurs et de missionnaires sur le nombre d'esclaves dans la colonie (voir Tableau 2)⁸⁰. Les premiers chiffres proviennent d'un capitaine négrier qui vend 120 Africains au début de 1661. Les derniers sont du recensement de 1691, très probablement du 1^{er} janvier 1691 puisque selon Goupy le recensement a lieu le premier jour de l'année⁸¹. Il ne faut pas considérer les chiffres comme exacts mais plutôt indicateurs. Les deux recensements de 1685, par exemple, utilisent des méthodes différentes et arrivent à des totaux qui varient de deux pour cent. Les chiffres sont parfois très approximatifs, tels les 500 ou 600 esclaves évoqués par un missionnaire en 1672, ou bien dans un recensement de 1687 trop sommaire où l'on évoque la présence de 1700 noirs dont 800 hommes, 600 femmes et 300 enfants dans la colonie.

Nous avons exclu du Tableau 2 un recensement non-daté qui serait de 1677 selon les Archives Nationales d'Outre-Mer mais en réalité date probablement du début du XVIII^e siècle⁸². De nombreux arguments soutiennent cette exclusion. Le recensement compte par exemple 72 femmes françaises dans la colonie, chiffre comparable aux recensements après 1685. Cayenne attire si peu de Françaises à la fin du XVII^e siècle qu'on y envoie des groupes de filles du roi, un en 1681 et un autre en 1694. Les registres paroissiaux de mariages de la colonie montrent qu'un envoi de Rouennaises arrive vers le début du mois de juin 1681. Avant leur arrivée il doit y avoir une cinquantaine de Françaises dans la colonie et non pas les 72 du recensement. Le nombre d'enfants français selon le recensement supposé être de 1677 est plutôt conforme au nombre que l'on voit à partir de la fin des années 1680. De plus, le recensement compte cinq sucreries sur la Terre ferme (Macouria et Roura) alors que selon Goupy en 1690 toutes les sucreries, même celles qui ont été abandonnées, se trouvent sur l'île de Cayenne⁸³. Le nombre de têtes de bétail ne correspondent pas non plus à 1677 mais plutôt à la fin des années 1680 ou autrement au début du XVIII^e siècle après une crise économique dans la colonie. On note aussi dans le recensement la présence de deux chapelles sur la Terre ferme, ce qui n'est pas le cas en 1677. Les jésuites ne fondent la chapelle de Roura qu'à la fin du XVII^e siècle. Le recensement note dans la catégorie « indigoteries » le chiffre zéro, ce qui veut dire qu'il y en aura bientôt ou qu'il n'y en a plus. Mais personne ne parle d'indigo à Cayenne avant 1689 et la production expérimentale ne commence qu'en 1696⁸⁴. Vers 1698 on apprend la technique de production⁸⁵ et de nombreux habitants vont le

80. Les origines et l'évolution de la population européenne de Cayenne à la fin du XVII^e est le sujet d'un article en cours. En gros, après quelques années mouvementées le nombre d'Européens changera peu ; ils seront deux à trois cents habitants environ de 1668 à 1690.

81. Goupy, p. 74.

82. FR-ANOM COL C¹⁴ 1, f. 220v, Recensement de 1677 [sic].

83. Goupy, pp. 71-72.

84. FR-ANOM COL C¹⁴ 2, f. 61r, La Barre au ministre, 29 janvier 1689 ; FR-ANOM COL C¹⁴ 3, Férolles au ministre, 29 janvier 1696, f. 92r.

85. FR-ANOM COL C¹⁴ 4, f. 134r. De la Boulaye, Mémoire, 2 septembre 1699.

TABLEAU 2. Population des esclaves africains à Cayenne 1660-1691

Date	Population	Observations	Source
1661 début	120	Premier bateau négrier	FR-ANOM COL C ¹⁴ 1, f. 188v
1665 juin	260	Dont 80 appartiennent aux juifs	La Barre 1666, pp. 40-41
1667 septembre	295	Selon interrogation anglaise	Harlow 1925, p. 238
1667 septembre		Enlèvement de 150 esclaves ?	Harlow 1925, p. 242
1667 décembre		Enlèvement de 39 esclaves	Artur 2002, p. 225
1672 mars ?	500-600	Lettre de missionnaire ; approximatif	BNF, Mss. Colbert 160, f. 640
1685 mars	1233 env.	1313 moins env. 80 Amérindiens	FR-ANOM COL C ¹⁴ 2, f. 166-68
1685 novembre	1255	79 Amérindiens non inclus	FR-ANOM COL C ¹⁴ 2, f. 172v
1687	1700	Recensement sommaire peu fiable	FR-ANOM COL C ¹⁴ 2, f. 184v
1687	1157	Recensement	FR-ANOM COL C ¹⁴ 2, f. 185v
1691	1125	Recensement	FR-ANOM COL C ¹⁴ 2, f. 201v

faire produire à partir de 1705 environ⁸⁶. Le recensement se situerait probablement entre ces deux dates. Un dernier argument, plutôt subjectif cette fois, suggère que le recensement supposé être de 1677 a lieu en fait vers le début du XVIII^e siècle puisque l'écriture de l'auteur du recensement ressemble beaucoup à celle de Jean Blou, greffier de Cayenne en 1702 et 1703⁸⁷.

COMPARAISON DES VOYAGES NEGRIERS ET DE LA POPULATION

Les voyages négriers du Tableau 1 peuvent-ils expliquer l'évolution de la population noire de Cayenne pendant ses trente premières années ? Il faut prendre en compte non seulement le nombre d'Africains vendus mais aussi les conséquences démographiques de l'esclavage. Le mauvais traitement sur les sucreries, surtout les grandes où deux ou trois cents travailleurs font usine, est à l'origine d'un taux de mortalité élevé, d'un taux de fécondité bas et d'un taux de mortalité infantile très élevé⁸⁸. L'impact sur la population des colonies caribéennes est difficile à quantifier et varie selon l'endroit et l'époque. On a calculé une baisse annuelle dans certains cas de jusqu'à huit pour cent⁸⁹ mais une étude récente suggère que la baisse était typiquement d'un à deux pour cent⁹⁰. Dans cette étude nous nous baserons sur une baisse annuelle de cinq pour cent (calculé par mois ; voir Tableau 3), qui correspond à ce que Curtin trouve pour la Martinique de 1664 à 1734⁹¹. Cayenne n'a pourtant pas de grandes sucreries au XVII^e siècle et très peu au XVIII^e ; en mars 1685 la plus grande habitation de Cayenne a 125 esclaves, la deuxième en a 95 et quatre autres ont plus de 70 esclaves⁹². Le climat et les maladies semblent frapper plus fort là qu'aux Antilles pourtant, peut-être parce que certains négriers qui font relâche à Cayenne ne vendent que leurs captifs faibles et gardent les autres pour Curaçao, Martinique ou ailleurs. Tout pourcentage proposé pour comparer la population noire au passage de bateaux négriers n'est qu'une moyenne qui cache des événements ponctuels comme des épidémies ou, à partir de mi-1689, des travaux sur les fortifications de Cayenne qui tueront plus de 150 esclaves en 15 mois⁹³.

86. FR-ANOM COL C¹⁴ 6, f. 115v, Paul Lefebvre d'Albon, 1709, Mémoires concernant la colonie de Cayenne.

87. Il suffit de comparer au recensement ses lettres du 6 février 1702 (FR-ANOM COL C¹⁴ 4, f. 122) et du 3 mai 1703 (FR-ANOM COL C¹⁴ 4, f. 124).

88. Kenneth Morgan, *Slave Women and Reproduction in Jamaica, c. 1776-1834*, *History: the Journal of the Historical Association*, 91 (2006), pp. 232-53 ; Richard S. Dunn, *A tale of two plantations: Slave Life and Labor in Jamaica and Virginia* (Cambridge, MA: Harvard University Press, 2014).

89. Russell Menard, *Sweet Negotiations: Sugar, Slavery, and Plantation Agriculture in Early Barbados* (Charlottesville, University of Virginia Press, 2014).

90. Steven T. Katz, *The Holocaust and New World Slavery: A comparative history* (Cambridge, Cambridge University Press, 2019), Ch. 3.

91. Philip D. Curtin, *The Atlantic Slave Trade: A Census* (Madison, University of Wisconsin Press, 1969), p. 80.

92. FR-ANOM COL C¹⁴ 2, f. 166-168.

93. FR-ANOM COL C¹⁴ 2, f. 76, La Barre au ministre, 1^{er} août 1690.

Le premier point de comparaison est de juin 1665, lorsque le gouverneur La Barre recense 260 esclaves, un chiffre arrondi basé sur des totaux approximatifs par quartier. Avant cette date-là, trois bateaux négriers ont vendu des captifs : l'*Engel* (120), le *Ridder S. Joris* (20) et le navire d'Hyan Clas (un nombre inconnu). En 1690 Goupy compte cinq esclaves du navire d'Hyan Clas. S'il y a autant de survivants sur une seule habitation 28 ans plus tard, Clas a dû vendre une quantité importante de captifs. Pour des cas où Goupy recense assez de nombreux survivants de voyages, comme pour l'*Embuscade*, le navire de Calbary et la *Sainte-Trinité*, nous proposons un chiffre de 200 captifs vendus. Ce n'est pas un chiffre exagéré, vu que les navires négriers transportent en moyenne deux à trois cents captifs. Si Clas vend 200 Africains à Cayenne et la population baisse de cinq pour cent par an, la population en juin 1665 sera de 284, pas trop loin des 260 estimés par La Barre.

En septembre 1667, des colons disent aux Anglais qu'il y a 295 esclaves à Cayenne, chiffre qui correspond assez bien aux 27 Africains vendus par l'*Aletta* en juin 1667 ajoutés aux 260 de La Barre. Si les Anglais enlèvent la moitié de ces 295 personnes et encore 39 à la fin de l'année, il en resterait 110 environ en décembre 1667. Ensuite l'*Aletta* vend 225 captifs en 1669, l'*Eendracht* en vend peut-être 200 en 1670 et la *Dorothée* en amène huit. Cela donne un total estimé de 478 au début de 1672, pas trop loin des 500 à 600 esclaves estimés par un missionnaire vers le début de cette année-là, et cela sans compter les « plusieurs » esclaves que les colons qui retournent à Cayenne amènent avec eux après l'attaque anglaise.

De 1672 à 1685 la population d'esclaves passe de 500 à plus de 1200. Au cours de ces années arrivent neuf navires négriers. Entre parenthèses, nous mettons le nombre connu de captifs vendus. Si le nombre n'est pas connu, nous estimons une moyenne de 200 personnes, sauf pour trois voyages où le nombre risque d'être plus bas : le navire de Calbary (200 ?), le *Chasseur* (150 ?), le brigantin hollandais (50), l'*Embuscade* (200 ?), le *Soleil d'Afrique* (134), la *Perle* (200 ?), la *Sainte-Trinité* (200 ?), le *Saint-Nicolas* (200) et le *Soleil d'Afrique* encore (100 environ si le voyage suit le même parcours que le voyage précédent de ce vaisseau en 1679). Si la population d'esclaves baisse de 5% par an, elle atteindrait un maximum de 1372 personnes en mars 1684 avant de baisser à moins de 1300 en 1685. En janvier 1687 elle serait de 1171, presque identique au recensement de ce mois-là, et en janvier 1691, après le passage de l'*Agaath van Vlissingen* (200 personnes) et du *Glorieux*, (50 est.) elle serait de 1154, comparable aux 1125 du recensement.

TABLEAU 3. Population des esclaves africains de Cayenne calculée selon le trafic négrier*

	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	aout	sep	oct	nov	déc	navires du Tableau 1
1661	120	119	119	118	118	117	117	116	116	115	115	114	2
1662	113	113	112	112	111	111	311	310	308	307	305	304	3
1663	302	301	300	298	297	295	294	293	291	290	289	287	
1664	286	285	283	303	302	300	299	297	296	295	293	292	5
1665	291	289	288	287	285	284	283	281	280	279	277	276	
1666	275	273	272	271	270	268	267	266	265	263	262	261	
1667	260	259	257	256	255	254	281	280	150	149	149	110	6
1668	110	109	109	108	108	107	107	106	106	105	105	105	
1669	104	104	103	103	328	326	325	323	322	320	319	317	8
1670	316	315	313	312	310	309	509	507	504	502	500	497	9
1671	495	493	490	488	486	484	481	479	487	485	482	480	10
1672	478	476	474	471	469	467	465	463	813	809	805	802	11, 12
1673	798	794	791	787	783	780	776	772	769	765	762	758	
1674	755	751	748	744	741	737	734	730	727	724	720	717	
1675	713	710	707	704	700	697	694	691	687	684	681	678	
1676	675	672	668	665	662	659	656	653	650	647	644	641	
1677	638	635	685	682	679	675	672	669	666	663	863	859	13, 14
1678	855	851	847	843	839	835	831	828	824	820	816	812	
1679	808	805	801	935	931	926	922	918	913	909	905	901	15
1680	897	892	888	884	880	876	872	868	864	860	856	852	

1681	848	844	840	836	832	828	824	821	817	813	809	805	
1682	802	798	794	791	787	1187	1181	1176	1171	1371	1365	1358	16, 17, 18
1683	1352	1346	1339	1333	1327	1321	1315	1309	1302	1296	1290	1284	
1684	1278	1272	1372	1366	1359	1353	1347	1340	1334	1328	1322	1316	19
1685	1309	1303	1297	1291	1285	1279	1273	1267	1262	1256	1250	1244	
1686	1238	1232	1227	1221	1215	1210	1204	1198	1193	1187	1182	1176	
1687	1171	1165	1160	1155	1149	1144	1344	1338	1332	1325	1319	1313	20
1688	1307	1301	1295	1289	1283	1277	1271	1265	1259	1253	1303	1297	21
1689	1291	1285	1279	1273	1267	1261	1255	1249	1244	1238	1232	1226	
1690	1221	1215	1209	1204	1198	1193	1187	1181	1176	1170	1165	1160	
1691	1154												

* Les chiffres encadrés marquent la date connue ou approximative d'importation de captifs africains. Nous prenons en compte une baisse annuelle de population de 5%, calculée par mois.

CONCLUSIONS

La comparaison des voyages négriers avec l'évolution de la population noire de Cayenne révèle une correspondance raisonnable entre les deux. Il subsiste trop d'incertitudes au sujet des dates et du nombre de captifs pour prétendre en faire une correspondance exacte mais on peut conclure qu'il manque probablement au Tableau 1 peu ou pas de voyages. Il sera donc possible de considérer la composition ethnique de la population africaine de la colonie avec une certaine précision. Sauf pour les 20 Angolais vendus par le *Ridder S. Joris*, et peut-être quelques esclaves transportés des Antilles à Cayenne après l'attaque anglaise de 1667, la communauté africaine est jusqu'en fin 1672 composée de gens du monde Aja-Ewé-Fon qui parlent une langue gbe et partagent les mêmes pratiques culturelles. Ensuite arrivent non seulement plus de personnes qui parlent gbe mais aussi des gens d'autres aires culturelles, notamment du Sénégal, jamais assez pourtant pour troubler la majorité initiale venant du golfe du Bénin, d'autant plus que par ancienneté elle occupe les postes les plus importants sur les habitations. Les nouveaux esclaves qui arrivent du monde gbe sont avantagés par la présence d'anciens qui leur expliquent les conditions de l'esclavage alors que ceux venant d'autres régions, surtout les bantouphones, ont plus de mal. On voit par exemple une situation analogue au Brésil vers 1638. Là, ce sont des esclaves bantouphones qui dominent. Les anciens d'Angola expliquent le monde de l'esclavage aux nouveaux qui arrivent de la même région mais ont du mal à parler à ceux qui viennent d'« Ardra » (région gbe). Les esclaves gbe s'intégreront avec difficulté et les propriétaires vont les traiter de rebelles et mutins⁹⁴.

Le monde surtout gbe de la communauté africaine de Cayenne va donner lieu à une culture et une langue distinctes que l'on remarquera très tôt. Le botaniste Pierre Barrère constatera pendant son séjour en Guyane de 1722 à 1724⁹⁵ que les enfants des planteurs parlent déjà le créole guyanais, différent du créole antillais. Ils l'apprennent de leurs nourrices noires qui doivent le parler depuis au moins la génération précédente, donc vers la fin du XVII^e siècle.

« Leur jargon tient beaucoup du Nègre, sur tout par la manière de prononcer. Les Nègresses, à qui on est obligé de confier l'éducation des enfans, ont introduit une infinité de mots de leur pays. On peut cependant dire que le langage *Créol* de Cayenne est moins ridicule que celui des Isles⁹⁶ ».

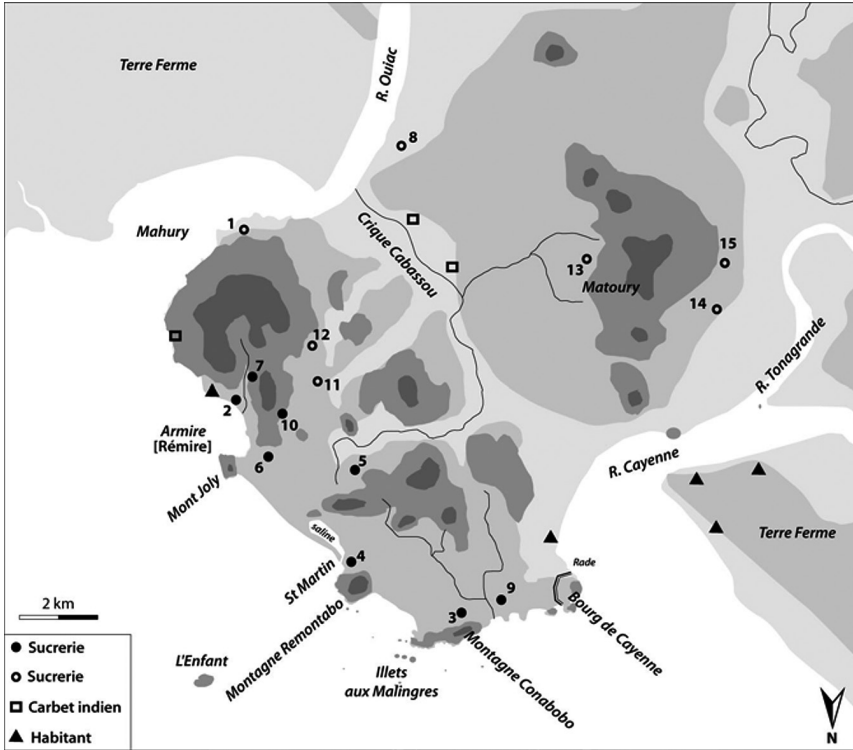
On ne peut dire autant des premières communautés africaines des Antilles, vraisemblablement beaucoup plus mixtes vu le peu que l'on sait sur les premiers voyages négriers à la Guadeloupe et à d'autres colonies. À Cayenne, où l'on peut dresser le portrait complet ou presque de la communauté fondatrice, on voit une population plutôt homogène.

94. NL-HaNA 1.05.01.01 53, document 22.

95. Henri Froidevaux, *Notes sur le voyageur guyanais Pierre Barrère* (Paris, Imprimerie Nationale, 1896), p. 5.

96. Pierre Barrère, *Nouvelle relation de la France équinoxiale* (Paris, Piget, 1743), p. 40.

FIGURES



1. Les sucreries de Cayenne en 1690 (adapté de Goupy, Carte A)

Légende selon Goupy. La carte originale est abîmée et on constate des lacunes dans la légende.

- 1 : habitation de Monsieur fontaine et de Mr Thouret [Mahury]
- 2 : habitation de Monsieur Noel [Anse de Rémire]
- 3 : vieille habitation de Mlle Vaze [Montagne de Conabobo]
- 4 : habita[...]St Martin [à l'embouchure de l'Etang ou la crique St Martin et colline de Remontabo]
- 5 : hab[...] onsr le Roux et de Made van dHorn [derrière la colline de St Martin]
- 6 : hab[...] Sr Boudré et du Sr Boullanger [derrière la colline de Mont Joly]
- 7 : habitation de Monsr Delahaye [dans les hauteurs de l'Anse de Remire]
- 8 : habitation d'Ouyac [à l'embouchure de la crique Tour de l'Île]
- 9 : habitation de Monsr Badüel [à l'ouest d'une crique (Crique Chaton) entre le bourg et la colline Conabobo]
- 10 : Les R.P. Jesuittes [Loyola]
- 11 : habitati[on de Mon]sr Poussin [au sud-ouest de Loyola]
- 12 : habi[...] Bauvais et de ladite Luzenne et du Sr groyer autr[...] [au sud-ouest de Loyola]
- 13 : habitation de Monsr De la Barre et du Sr Sabinet [Mathoury]
- 14 : habitation d'Aubert [Mathoury]

- 15 : habitation de Monsr Dubois et de Me de Jenfosse [Mathoury]
- 16 : habitation de Monsieur Deferolle et de Madlle Vaze [Mont Sineri]
- [17] : habitation de Monsr le Chevalier de Lezy aprimo a Mr le Roux [Rivière de Tonagrande]
- [18] : habitation de Monsr Jouneau [...] Dumas [Rivière Tonneyens]
- A : habitation dun nomme Jean Burgot dit Mercier [un Jean Burgo, fils de Jean Mercier et d'une Hollandaise est mort le 7 déc. 1710 (Etat Civil, Cayenne, décès, no. 901)]
- B : habitation de Maloin
- C : habitation des deux garçons dont un se nomme Ms guillaume et autre charles
- D : habitation du Ms Berry
- E : habitation de la Motte gargotier
- F : corp de garde du Mont Joly
- G : Icy est landroit des deux [...] ou [...] ou le montant et le [...] dit se nomme l'un en le montant et le deux...
- H : habitation de Jean g[...] [Gaillard ?]



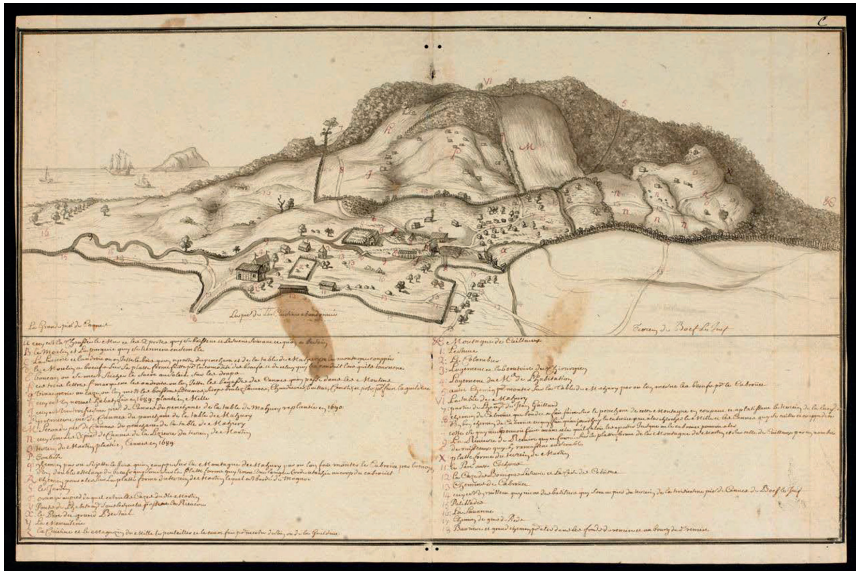
2. L'habitation de Rémire en 1690 vue de l'est (Goupy, carte B).

Légende :

- A : Mur d'une Chaussée ou estoit autre fois un moulin a leaüe pour moudre du Mille pour les Esclaves
- B : a ceste lestre est landroit mesme ou estoit le moullin a Mille ou est ancore aujourd'huy une des meulles dans l'eaüe avec plusieurs morceaux des debrits dudit Moulin
- C : a cet androit ce voit ancore quelques restes du mur d'une chaussée que M. fontaine avoit fait faire outre fois pour son Moulin a sucre
- D : le pont de Remire
- E : a cest androit cy il y a une roche platte

- F : dans le chemin mesme a l'endroit marqué comme en marge est un pont Large d'une ajambée sous lequel passe un petit ruisseau
- G : a cette lettre cy il y passe un ruisseau quy sort de dedans les balisiers
- H : autre Ruisseau
- I : androit ou les Chalouppes viennent pour charger le sucre et desBarquer leurs marchandises et ou elles doivent estres a fou[rnir]
- L : icy est un piece de Canon pour tirer lors qu'on craind quelques aproches denemis en temps de Guerre
- M : boucan a faire seicher le sucre
- N : le Cabroüet
- O : Cabroüets
- P : Moulin a L'Eaüe
- Q : Purgerie de Massonnerie
- R : La Sucrierie
- S : le Jardin
- T : le dessus de cette Lettre est une alée d'orangers de la Chine
- V : ces trois lettres marquent les androits ou lon jette les Bagasses
- X : cecy est lestuve ou se mest le sucre en grenier pour y atendre les Marchands
- Y : cecy est landroit ou se pese le sucre quy sort de l'habitation quy est devant la porte de Lestuve
- Z : coulisse par ou se jette le bois et les cannes et quelques fois le cabroüet et les boeufs pour avancer le travail
- Un : Montagne du terrain de Boef le Juif
- 2 : Chemin pour aller sur la ditte Montagne et par ou lon jette le bois
- 3 : premiere pisse de Cannes du terrain de boef le Juif
- 4 : seconde pisse de Cannes du terrain de boef le Juif
- 5 : troisieme pisse de Cannes du terrain de boef le Juif
- 6 : la montagne apellée la Calotte plantée en Cannes
- 7 : terrain abandonné autre fois planté en Cannes apellée la pisse de Cannes de la Cuisine
- 8 : le terrain de la Compagnie plantée en Cannes quy compose une partie de la grande pisse
- 9 : chemin a la traverse pour aller chez M. de lahaye ou dans les fonds de Remire a passer entre la Calotte et la troisieme piece du terrain de Boef le Juif
- 10 : Cehmin des vaches ou grand chemin pour aler chez les Jesuittes au fon de remiere chez M. delahaye et pour aler au bourg et sur lance dudit remire que nous sommes contraints de laisser pour passage et dentretenir proprement
- 11 : Lance de Remire
- 12 : Bourg de Remire ou est la chapelle
- 13 : Rocourie de Poussin
- 14 : Habitation du sieur Boudré sucrier
- 15 : La Grande Ance
- 16 : Montagnes que les Jesuittes ont défrichés depuis peu
- 16 : Le Pavillon ou logement du Me de l'habitation
- 17 : La Cuisine ou est acosté et derriere le pavillon un Magazin
- 18 : le parc aux bestiaux escurie case de cabrittes et de boucques
- 19 : le four a pants ? Ça doit être four à pain mais ça fait pauts ou pants – ce n'est pas épautre
- 20 : le parc aux Cochons
- 21 : le Colombier
- 22 : Chemins de Cabroüets
- 23 : la Chaussée
- 24 : les dalles quy transportent leaüe au Moulin
- 25 : arbre Calbassier
- 26 : le terrain de Nicolas pouché et françois fontaine plantée en Cannes quy composent une autre partye de la Grande pisse de Cannes

- 27 : La Poterie
- 28 : Le scierie
- 29 : habitation de drague le Juif
- 30 : Riviere de Remire
- 31 : plantage des Esclaves
- 32 : Vinaigrerie



3. L'habitation de Rémire en 1690 vue de l'ouest (Goupy, carte C).

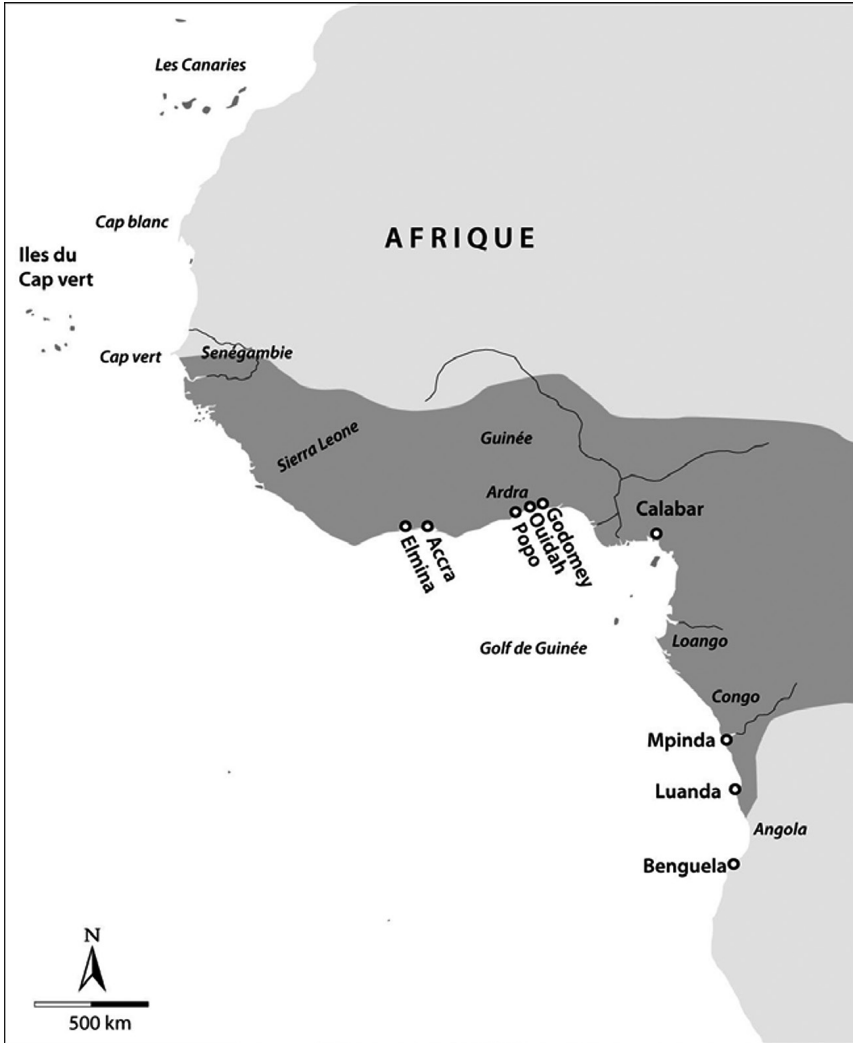
Légende :

- A : cecy est la Chaussée le Mur et les 2 portes qui se baissent et lesvent suivant ce qu'on a besoin
- B : le Moulin et la purgerie qui se tiennent ensemble
- C : la Sucrerie et landroit ou on jette le bois quon apporte du penchant et de la table de Mahury a la montagne couppée
- D : le Moulin a boeufs sur sa platte forme faite pour la comodité des boeufs et du celuy que les conduit lors qu'ils tournent
- E : boucan ou se mest seicher le sucre au soleil sur les draps
- F : ces trois lettres f marquent les androits ou lon jette les bagasses des Cannes qu'on passe dans les Moulins
- G : Vinaigrerie ou caze, ou lon mest les boissons, escumes, sirops brulez, lavures, chaudières, bailles, canots et pots pour faire la guildive
- H : cecy est un nouvel habaty fait en 1689, planté en Mille
- I : cecy est un troisieme piece de Cannes du penchant de la table de Mahury replantée en 1690
- L : premiere piece de Cannes du panchant de la table de Mahury
- M : Seconde piece de Cannes du penchant de la table de Mahury
- N : cecy sont les 3 pieces de Cannes de la Liziere du terrain de Martin
- O : terrain de Martin, planté en Cannes en 1689
- P : Coulisse

- Q : chemin par ou se jette le bois qu'on coupe sur la Montagne de Mahury par ou lon fait monter le Cabrouet par le moyen dun double astelage de boeufs quy sont sur la platte forme quy tirent un longue corde atachée au corps du cabrouet
- R : chemin pour aller sur la platte forme du terrain de Martin lequel est bordé de Magnoc
- S : le Jardin
- T : orangé au pied duquel estoit les Cazes dudit Martin
- V : Ponts de Lhabitation sous lesquels passe la Riviere
- X : le Parc du grand Bestail
- Y : La Menuiserie
- Z : La Cuisine et la Magazin du Mille le poulailler et le canot fait pour mestre du vin ou de la Guildive [/]
- & : Montagne de Caillaux
- 1 : Lestuve
- 2 : Le Colombier
- 3 : Logement et laboratoire du Chirurgien
- 4 : Logement du Me de Lhabitation
- 5 : autre Chemin pour monter sur la Table de Mahury par ou lon mesne les boeufs pour le Cabroüet
- VI : La table de Mahury
- 7 : partie de Lhabitation de Jean Gaillard
- 8 : chemin de Cabroüet que boudet a fait faire sur le penchant de cette Montagne cy coupant et aplatissant le terrain de la lassg largeur ? dun bon chemin de Cabroüet ce quy fait qu'aujourd'hui le cabroüet peut aller chercher le Mille et les Cannes quy se cuille et coupe de ce costé se quy ne se pouvoit faire avant cela qu'il faloit les apporter jusque ou le cabrouet pouvoit aller
- 9 : La Riviere de Remire quy se forme sur la platte forme de la Montagne de Martin et sur celle de Caillaux par un nombre de ruisseaux quy sy ramassent ensemble
- X : plateforme du terrain de Martin
- 11 : le Parc aux Cochons
- 12 : la Caze des Bouriques, Lescurie et la Case des Cabrittes
- 13 : Chemins de Cabroüet
- 14 : cecy est un ruisseau quy vient des balisiers quy sont au pied du terrain de la troisieme piece de Cannes du Boef le Juif
- 15 : Palissades
- 16 : La Savanne
- 17 : Chemin de gens de Pieds
- 18 : Barriere et grand chemin pour aller dans le fonds du remire et au bourg dudit remire



4. Portrait d'un homme africain (esclave de Rémire ?) (Goupy, f. 149)
Les mots au-dessus du portrait (« Panegerique de André Boudet ») sont d'une rubrique dont l'encre a traversé la feuille précédente.



5. Les régions et ports africains de la traite vers Cayenne, 1660-1690